



## Avis de course

### LA CONLEAU-HOEDIC 2020 Course de ralliement pour rejoindre la Régate des Sœurs

Du 27 au 30 août 2020

Grade 5C

Organisée dans le Golfe du Morbihan et la Baie de Quiberon  
par **Les Amis de Conleau**

#### **1** Règles :

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017 – 2020).
- 1.3 Les règlements fédéraux, les instructions de courses et leurs annexes.
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

#### **2** Publicité : Sans objet.

#### **3** Admissibilité et inscription :

La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux monocoques habitables en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou supérieure ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent, armés pour un éloignement jusqu'à 6 milles d'un abri. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les voiliers habitables jaugés OSIRIS **de longueur inférieure ou égale à 25 pieds**.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire à cette régata auprès du club.
- 3.3 Les concurrents doivent posséder au moment de leur inscription :
  - **la licence Compétition FFVoile 2020** pour chaque membre de l'équipage ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs ;
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
  - **le certificat de jauge OSIRIS** à jour.

#### **4** Droits à payer - Modalités d'inscription :

Les inscriptions sont subordonnées à l'accord préalable du comité d'organisation.

Le prix d'inscription par bateau est de **25 €**.

Pour qu'une inscription soit validée, le dossier doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription correctement complété, daté et signé ;
- Le chèque d'inscription libellé au nom de : « Les Amis de Conleau » ;
- La copie du certificat de jauge OSIRIS à jour.

**Le dossier d'inscription complet doit être expédié avant le 20 août 2020 à :**  
**Les Amis de Conleau, BP72, 56002 VANNES Cedex.**

#### **5** Programme prévisionnel :

##### • **Jeudi 27 août 2020**

Début d'après-midi : mise à disposition du comité de course dans le Golfe du Morbihan pour une ou plusieurs courses vers Hoëdic.

##### • **Dimanche 30 août 2020**

Milieu de matinée : mise à disposition du comité de course devant le port de l'Argol (Hoëdic) pour une ou plusieurs courses vers le Golfe du Morbihan.

*Les zones de départ et horaires seront précisées dans les IC.*

- 6 **Instructions de course** :  
Les instructions de course et parcours seront envoyés par mail à tous les inscrits au plus tard le mercredi 26 août 2020.
- 7 **Parcours** :  
7.1 Les parcours sont de type côtier.  
7.2 L'emplacement de la zone de course comprend : le Golfe du Morbihan et la Baie de Quiberon.
- 8 **Classements** : Le classement se fera suivant la méthode du temps sur temps.
- 9 **Places aux ports** : A la charge des concurrents pour la nuitée du jeudi 27 août 2020.
- 10 **Limitation de sortie de l'eau** : Sans objet.
- 11 **Communications** : Chaque bateau doit disposer d'une VHF en état de fonctionner et d'un téléphone portable déclaré à l'inscription. La VHF devra rester en veille pendant la durée de la régates sur le canal qui sera communiqué aux concurrents par le comité de course. L'organisation pourra procéder à des appels de contrôle pendant l'épreuve. Tout concurrent dans l'incapacité de répondre pourra faire l'objet d'une pénalité.
- 12 **Prix** : Sans objet.
- 13 **Décision de courir** : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 14 **Informations complémentaires** :
- Mouillage** : Chaque bateau doit être muni d'un mouillage conforme au type du bateau.
- Moteur** : Chaque bateau doit disposer d'un moteur fixe ou auxiliaire en bon état de fonctionnement et d'une réserve de carburant suffisante pour effectuer l'ensemble des trajets.
- Voiles, identification** : Le nombre de voiles autorisé est déterminé en accord avec l'article 5 du document H106/02 de la course croisière au handicap. Le même jeu de voiles doit être à bord pendant toute la durée de l'épreuve. Le bateau devra arborer dans ses voiles (au moins la grand-voile) de manière lisible (Annexe G, RCV 2017-2020) les numéros correspondant à son identification (carte OSIRIS).
- Equipage et changement d'équipage** : Le nombre de personnes embarquées est fixé à 2 minimum.
- Carte d'identité Osiris** : Carte en cours de validité à joindre à l'inscription.
- Jauge** : Tout bateau pourra être contrôlé par le comité de jauge à la demande du comité de course ou de réclamation.
- Assurance** : Chaque bateau participant doit détenir une assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 million d'euros (y compris sorties sportives).
- Renseignements** :
- [www.amisdeconleau.org](http://www.amisdeconleau.org)  
[voile@amisdeconleau.org](mailto:voile@amisdeconleau.org)  
Tél : 06.10.49.09.69

***En vous inscrivant tôt, vous facilitez la tâche des bénévoles...***